

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de LUSSANT

Séance du 08 Juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le **huit Juin à 19h00**, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 05 Mai 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Jacques GONTIER, Maire**.

Nombre de membres en exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 08

Votants : 10

- **Etaient Présents** : les conseillers municipaux suivants :
 - Mme PILLET Lyne, Mme BÉGUIER Nathalie, Mr. FOUGERIT- BEAUVOIT Philippe,
 - Mmes DEVILLARD Françoise, PAUQUET Maryse.
 - Messieurs BUGEAT Patrick, ANDRÉ Patrick.
 - Mr. RABAUD David a donné pouvoir à Monsieur BUGEAT Patrick
 - COLOMBELLI Alexandre a donné pouvoir à M. GONTIER Jacques
- **Étaient absents:**
 - Mmes TEXIER Sandrine, RICOU Ophélie, VINCELET Mathilde.
 - Mrs LERECULEY Erwan, DELPECH Cédric.
- **Secrétaire de séance** : Mme PAUQUET Maryse

Il est donné lecture du procès-verbal de la séance du 15 Mai 2023.

La secrétaire générale, informe qu'une modification a été apportée concernant la décision modificative pour la convention participation financière du SDV17 (Syndicat de Voirie 17). En effet, il était initialement prévu de débiter l'article 022 dépenses imprévues de 20 288.08 € mais dans l'optique de moins impacter cet article, les 20 288.08 € ont été débités de l'article 2135 installations générales agencements.

Mme DEVILLARD demande pourquoi aucune délibération n'apparaît concernant l'aire de jeux comme évoqué en ordre du jour. La délibération sera rajoutée.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

M. Le Maire a ouvert la séance et expose ce qui suit :

Ordre du jour :

1- PARTICIPATION CITOYENNE

Informations et actions diverses

- 2- **ECHANGE PARCELLE AC0029/ AC0031 ET AC0030**
- 3- **CITY STADE / AIRE DE JEUX : AVANCEMENT DES DOSSIERS**
- 4- **PASSAGE M 57 AU 1^{ER} JANVIER 2024**
- 5- **REFECTION CLASSE CM1 ÉTÉ 2023**
- 6- **RENTREE SCOLAIRE 2023/2024**

1) Participation Citoyenne :

Monsieur le Maire fait lecture du protocole « Participation Citoyenne ». Il s'agit d'un dispositif, présenté par l'Adjudant-Chef CHAMBARD de la brigade de gendarmerie de Rochefort lors du précédent conseil municipal, visant à accroître l'efficacité de la lutte contre la délinquance et notamment contre les cambriolages.

Monsieur le Maire précise que ce dispositif repose sur l'engagement des habitants de la commune et devrait favoriser des solidarités de voisinage et renforcer le lien social.

Pour ce faire, M. le Maire doit rechercher des « référents volontaires » dont le profil correspond à l'esprit du dispositif. Il présente alors une carte de la commune où apparaissent (en rouge) les noms des Conseillers Municipaux en fonction de leur lieu d'habitation et (en bleu) celui de quelques habitants de la commune que M. le Maire doit rencontrer afin de les sensibiliser à ce dispositif qui devrait se concrétiser par la signature d'une charte d'engagement strictement encadrée par la gendarmerie. Les résidents, sensibilisés aux phénomènes de délinquance, doivent adopter des réflexes élémentaires de prévention tels que surveillance mutuelle des habitations en l'absence de leurs occupants, ramassage de courrier, signalement de démarcheurs suspects ...

Mme PILLET, 1^{ère} Adjointe au Maire, souhaite apporter une précision en prenant la parole et fait savoir qu'il ne s'agit pas du dispositif « Voisin vigilant » celui-ci est complètement différent en terme d'organisation, à ne surtout pas confondre avec la « Participation Citoyenne ».

Madame DEVILLARD, conseillère, demande à prendre la parole et fait savoir qu'elle ne souhaite pas être référente par manque de temps personnel. Monsieur le Maire en prend note.

QUESTIONS DIVERSES :

1 Questions diverses :

- Monsieur BUGEAT, conseiller, interroge le Maire afin de savoir si les tracteurs étaient autorisés à passer sur le chemin qui longe son habitation car de plus de plus d'agriculteurs sont amenés à passer par cette voie. Monsieur le Maire lui stipule qu'aucune interdiction de passage d'engins agricoles n'a été délivrée.
- **ECHANGE PARCELLE AC0029/ AC0031 ET AC0030 :** Un bilan financier est établi dans le cadre de l'échange des parcelles AC0029 / AC0031 et AC0030. L'administré concerné par cet échange prend en charge les frais de bornage à hauteur de 1000 €, la commune quant à elle paye le reste à charge soit 506 €. Concernant l'avancée du dossier, les documents du géomètre sont en cours de signature.
- **CITY STADE / AIRE DE JEUX : AVANCEMENT DES DOSSIERS :** A la suite des délibérations qui ont été prises lors du précédent Conseil Municipal, il est précisé que le dossier concernant la demande de subvention auprès du Département est enfin complet, il partira donc par mail dès le lendemain En ce qui concerne la demande de subvention auprès de l'ANS et de la Sous-Préfecture pour la DETR, les dossiers pour 2023 sont clos. Il faut donc attendre 2024, ce qui implique de reporter le début de travaux au premier semestre 2024 afin d'obtenir les subventions souhaitées. Concernant la demande de subvention pour l'aire de jeux, le Département interviendra à hauteur de 35 % du montant H.T du projet.
- **PASSAGE M 57 AU 1^{ER} JANVIER 2024 :** Le déploiement de la M57 au 1^{er} janvier 2024 : Mme LACASE, secrétaire générale, évoque les obligations concernant le passage de la M14 à la M57 au premier janvier prochain. Une demande auprès du comptable SGC de Rochefort (Mme LE DIAURE) doit être formulée. Une fois l'accord donné, une délibération doit être prise par le conseil municipal pour indiquer que la collectivité opte pour le référentiel M57. Cette délibération sera prise lors du prochain conseil municipal car le délai légal est septembre 2023.

- **REFECTION CLASSE CM1 ÉTÉ 2023** : Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les travaux de réfection de la classe de CM1 vont débiter le lundi 10 juillet avec deux agents techniques qui enlèveront le mobilier, la société ROY ELEC 17 quant à elle interviendra pour les luminaires. A partir du mardi 11 juillet, la société RAVAUD débutera les travaux pour la mise en place du nouveau sol, elle enchainera avec les travaux de peinture aux murs ainsi qu'au plafond. La date de fin de travaux est prévue au plus tard pour le vendredi 21 juillet. Le choix des coloris pour le sol, murs et plafond sera déterminé vendredi 9 juin en présence de la Maitresse concernée par la réfection de sa classe, du Maire et du peintre qui emmènera ses nuanciers.

- **RENTREE SCOLAIRE 2023/2024** : Madame PILLET, 1^{ère} Adjointe au Maire, fait part du rendez-vous qui a eu lieu le lundi 5 juin en présence de Monsieur JUNCA, Inspecteur de l'Académie et des Maires du RPI LUSSANT, MORAGNE, SAINT-COUTANT-LE-GRAND afin de faire un bilan de la rentrée scolaire 2023/2024. Au vu des effectifs actuels, la fermeture d'une classe aura lieu à la rentrée prochaine. Il est donc envisagé de regrouper le pôle maternelle et CP à MORAGNE et le pôle primaire à LUSSANT. Regrouper les maternelles à Moragne nécessite la construction d'une salle d'évolution, le dossier est en cours mais les travaux n'ont toujours pas débuté. Il est donc prévu de faire des classes de double niveau afin que l'ensemble des élèves puisse être accueilli. Les petites sections seront en double niveau avec une partie des grandes sections dans une classe. Les moyennes sections seront en double niveau avec l'autre partie des grandes sections dans une seconde classe. Les CP seront en classe unique. Concernant la salle d'évolution provisoire, elle se fera probablement dans la salle des fêtes de Moragne pendant la durée des travaux.

La commune de Lussant aurait souhaité conserver cette première section de maternelle pendant la durée des travaux mais cela n'est pas possible administrativement auprès de l'Académie. En conséquence, dès la rentrée prochaine, la commune de Lussant va donc se retrouver avec une salle de classe et une salle d'évolution disponible. Mme PILLET évoque son idée de créer une crèche dans ces bâtiments vides. Mme LACASE, secrétaire générale, demande à prendre la parole et lui rappelle que les bâtiments ne seront pas vides car la partie garderie du matin et du soir se fera toujours dans ces locaux.

En conséquence de cette nouvelle organisation et afin de ne pas subir la fermeture d'une seconde classe prochainement, les deux établissements scolaires (Lussant et Moragne) seront dirigés par un seul Directeur. Mme BEN SAADA sera donc l'unique Directrice des écoles de Lussant et de Moragne. Un temps de décharge plus conséquent lui sera imposé dès la rentrée prochaine afin de faire face à ces nouvelles fonctions.

Mme PILLET évoque la possibilité que la commune de Moragne n'ait pas le temps de recevoir les lits pour les petites sections avant la rentrée scolaire de septembre. Un point sur l'inventaire du matériel de la commune de Lussant doit être élaboré afin d'établir une éventuelle convention de prêt pour les lits mais également du matériel qui aurait été acheté par le SIVOS pour une mise à disposition.

Avec la signature du protocole « Engagement Ecole Territoire » et face à la diminution des effectifs à venir, différentes alliances avec les communes environnantes (Tonny-Boutonne et/ ou Tonny-Charente) sont à l'étude.

Monsieur ANDRÉ, conseiller, souhaite obtenir la parole et évoque son incompréhension face à la situation. Il ne comprend pas le fait que la commune de Moragne investisse autant d'argent dans une salle d'évolution avec des effectifs en baisse. Quel est l'intérêt ? Il interroge Mme PILLET sur le fait qu'un regroupement dans la commune qui détient les plus gros bâtiments scolaires aurait été plus cohérent. Mme PILLET répond que c'est l'Académie après qui intervient en terme d'organisation et qu'il est difficile d'aller au contraire de ce qu'elle prévoit.

- Mme BEGUIER, 3^{ème} adjointe au Maire, fait savoir que la prochaine édition du Petit Lussantais aura lieu au mois de juillet. Si certains pensent à des idées d'article qu'ils reviennent vers elle rapidement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **20h22**.

Fait et délibéré les jours, mois et ans sus dits.

Ont signé au registre les membres présents

Jacques GONTIER		Lyne PILLET	
David RABAUD	Excusé	Nathalie BEQUIER	
Philippe FOUGERIT- BEAUVOIT		Maryse PAUQUET	
Patrick ANDRÉ		Françoise DEVILLARD	
Patrick BUGEAT		Sandrine TEXIER	Absente
Erwan LERECULEY	Absent	Mathilde VINCELET	Absente
Alexandre COLOMBELLI	Excusé	Ophélie RICOU	Absente
Cédric DELPECH	Absent		